



UFE / Cfdt 30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.ufe-cfdt.org

## **CCP des non-titulaires RIN A**

**des 16 et 17 novembre 2005**

La CCP est présidée par M MALFILATRE, sous-directeur des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels (TEC).

Le secrétariat adjoint est pris, à son tour, par la -CFDT

Le procès-verbal de la CCP des 18 et 19 novembre 2004 est approuvé.

### **Promotions de B en A 1<sup>ère</sup> catégorie au titre de 2006**

Années	2005	2006
Nombre de postes	10	10
Nombre d'agents proposés	32	27
Nombres d'agents classés par les IG	15	13
agents non classés	17	14

#### **Nom..... Service**

ALPHA Claude-Andrée... DDE Seine St Denis  
BLANES Rémy ..... DDE Val de Marne  
BOYER Robert ..... DDE Moselle  
CHALET Gérard ..... DDE Hautes Alpes  
JACQUIER J-Claude ..... Permanent syndical

#### **Nom ..... Service**

LEBFEVRE Michel..... C G 59  
MARTIN Eugène ..... DDE Bouches du Rhône  
WAGNON Evelyne ..... DDE Seineet Marne

LASNIER Odile ..... DDE Gironde sous  
réserve de mobilité sur un poste A en 2006.

### **Rappel des conditions d'accès à la 1<sup>ère</sup> catégorie (passage de la catégorie B à la catégorie A Fonction publique)**

#### **Conditions statutaires :**

Agents de catégorie B concernés:

- Les agents contractuels relevant du décret du 18.6.1946 et du décret du 16.6.1948
- Les agents non titulaires gérés par l'administration centrale relevant du règlement intérieur de la direction régionale de l'Equipement d'Ile-de-France,(échelles 5, 6 et 7).
- Les agents non titulaires administratifs, techniques et d'exploitation régis par les règlements intérieurs locaux des directions départementales de l'Equipement ou des services spécialisés,
- Les agents non titulaires relevant des règlements d'écoles d'architecture et de l'environnement,
- Les agents non titulaires relevant des comités techniques des transports (CTT),
- Les agents non titulaires relevant du statut des personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique (CNRS).

#### **Critères de la CCP**

- Niveau des fonctions exercées par l'agent : un poste de 1er niveau de la catégorie A (par ex: chef de cellule en direction départementale de l'Equipement, chargé d'études, etc.),
- Manière de servir de l'agent démontrant que celui-ci est apte à exercer des fonctions de catégorie A,
- Analyse des postes tenus par l'agent,  
Critères seconds : diplômes , formation professionnelle engagée, âge et ancienneté.

## Promotions en hors catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Années	2005	2006
Nombre de promouvables	219	176
Nombre de postes	30	30
Nombre d'agents proposés	59	43
Nombres d'agents classés par les IG	43	30
agents non classés	16	12

### Nom..... service

AMARIDON Claude..... DDE Puy de Dôme  
 AUZANET Patrick..... DDE Haute Vienne  
 BETETA Anne-Marie..... DIREN PACA  
 BOREL Gérard..... DDE Val de Marne  
 BRAY François..... DREIF  
 BRETON M-Edith..... Ecole Archi Nantes  
 BRIHAT J-Michel..... DDE Hauts de Seine  
 CALLIER BENEST Ch.... DIREN Franche-Comté  
 CAMES Colette..... DDE Hérault  
 CHERRIER Anne-Marie . DIREN Midi-Pyrénées  
 COLEY Catherine..... Ecole Archi Nancy  
 COLLET François..... D G R  
 CUBBEDU Noël..... DDE Côte d'Or  
 DIAMANDIDES Isabelle . DDE Doubs

### Nom.....service

DUSSOUBS Gérard.....DIREN Centre  
 GAUDEAUX Annie.....DDE Val d'Oise  
 GIRARD Nicole.....Ecole Archi Marne Vallée  
 GRASSIES M-Claude.....SDAP 17  
 HOKONIQUE Roland.....DDE Tarn  
 MERLE J-Marie.....DDE Pyrénées Atlantique  
 MILLERIOUX Jacques....DDE Val de Marne  
 PAPA Paulette.....D G R  
 PATAU René.....DDE Pyrénées Orientales  
 PERRET Anne-Marie.....Permanente syndicale  
 PITOLET Daniel.....DDE Ardennes  
 RINCKENBACH Ch.....DDE Haut- Rhin  
 RISBOURG J -Luc.....DDE Nord

### Rappel des conditions d'accès à la hors catégorie

#### Conditions statutaires :

- Etre agent de la 1<sup>ère</sup> catégorie, classé au 8<sup>ème</sup> échelon au moins depuis un an et six mois, et justifier d'au moins 10 ans de services publics en catégorie A.

#### Critères CCP :

Niveau des fonctions exercées par l'agent:

- un poste de niveau 2 (ex: chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDE, expert national ou international, etc), proposé en priorité
- La qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine)
- La manière de servir,
- L'anciennement dans la catégorie A,
- L'âge

## Promotions en catégorie exceptionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Années	2005	2006
Nombre de promouvables	339	330
Nombre de postes	12	12
Nombre d'agents proposés	68	59
Nombres d'agents classés par les IG	51	26
agents non classés	17	34

### Nom..... service

ANTOINE Gérard..... Migt 11  
 BRIHAT Viviane..... DGR  
 HEYLLIARD J-François.. DRE Ile France  
 LAGIER Alain..... DIREN Rhône Alpes  
 MANGENOT Cosima..... DGA  
 MEYER Fabienne..... Union Inter. Asso.  
 MORITZ Geneviève..... DGPA  
 RENAHY Béatrice..... DRAC Franche Comté

### Nom..... service

THORETTE M-Odile..... DDE Indre-Loire  
 VALLERY Chantal..... S G

#### **Sous réserve avis favorable du comité de domaine compétent**

AURIOL J-Claude..... L C P C

#### **Sous réserve avis favorable d'une instance d'expertise ad hoc :**

CROLA J-François Dir Tourisme

## **Rappel des conditions d'accès à la catégorie exceptionnelle**

### **Conditions statutaires :**

Etre agent hors catégorie, justifiant d'au moins 15 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7ème échelon.

### **Critères de la CCP :**

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex: chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Equipement, expert national ou international, etc..),
- les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2.
- L'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé.
- Manière de servir
- Ancienneté dans les fonctions de 2e niveau.

### **Liste A+**

17 agents proposés sur la liste A+ au titre de 2006 et 10 retenus. Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### **Nom..... service**

BRETONNIERE Francis. D G M T

COURTIAU J-Pierre ..... D A P A

CROLA J-François ..... Direction Tourisme (sous réserve avis d'une instance ad hoc)

DUBUISON Jacques ..... S T R M T G

EXCOFFON Gisèle ..... Ecole Archi Paris-Malaquais

HEBERT M-Françoise .... Ecole Archi Versailles

HEYLLIARD J-François.. DRE IF

MALINOWSKI J-Vincent. DDE Gard

RIUS Paul ..... D G P A

TEXIER M-Flore ..... Ecole Archi Belleville

#### **Régularisation sur liste A + : au 1<sup>er</sup> janvier 2006**

MURARD Lion ..... Ecole Archi Paris Val Seine

ZYLBERMAN Patrick..... Ecole Archi Paris Val Seine

#### **Pour mémoire, RIN A + (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005) au titre de la mobilité, cycle 2005/9**

BELIN Marc ..... DDE Loiret

BERNARD François ..... DDE 77

POIRIEUX Catherine ..... ENTPE

SIMONIN Martine ..... DDE 23

VIARDDOT Michel..... D G M T

A noter qu'un agent a été retiré de la liste A +, n'ayant pas trouvé dans l'année un nouveau poste d'accueil de ce niveau.

### **Questions diverses**

#### **1 – Recours sur notation**

Deux dossiers, tardivement présentés, seront examinés lors de la prochaine CCP mobilité.

#### **2 – Bilan contentieux IFTS**

a) bilan de l'état de paiement :

..... Mise en paiement sur le traitement de novembre 2005.

b) le nombre de bénéficiaires

..... 255 agents concernés, en poste en 2002 en Administration centrale

c) notre demande d'extension aux services déconcentrés.

..... La base juridique ne permet pas l'extension du paiement de ces IFTS aux services déconcentrés.

### 3 - Harmonisation des primes

La gestion du régime indemnitaire des RIN suit celle des catégories des fonctionnaires A.

En services déconcentrés, les RIN sont harmonisés par les D R E.

En Centrale, l'harmonisation se fait inter Directions Administrations Centrales.

### 4 – Comités de domaine

L'objectif de ces comités est de repérer, conseiller, former et guider les agents à haut niveau de compétences sur des spécialités scientifiques, techniques ou administratives pour construire des carrières valorisantes et disposer des ressources nécessaires à l'exercice des missions du Ministère. Ils se substituent aux anciens comités de filières créés en 1989 et prennent en compte de nouveaux domaines d'activité : environnement, habitat et politique de la ville, risques, gestion des ressources humaines, domaine juridique.

L'évaluation des spécialistes et des experts repose sur la constitution d'un dossier transmis par la hiérarchie à la sous-direction du développement professionnel -bureau de la notation et de l'évaluation-( DGPA ) qui l'instruit et l'adresse au rapporteur. Après entretien approfondi avec l'agent, le rapporteur présente le dossier en comité de domaine qui émet un avis, peut proposer une nouvelle orientation professionnelle et conseiller en matière de formation.

Nouvelle réunion du groupe de travail RIN: janvier 2006. L'un des points inscrits à l'ordre du jour portera sur le projet de réforme de l'Ircantec ( rappel : ne pas oublier de renvoyer la pétition par courrier ou fax aux coordonnées jointes ).

*Pour la défense des personnels Non Titulaires RIN, et  
pour tout renseignement complémentaire  
n'hésitez pas à contacter  
vos élu(e)s CFDT*

Annick JAOUEN (DGHUC)..... tél. : 01.40.81.97.06

J. Marie CARDON (DRE 31) ..... tél. : 05.61.58.53.21

Marie Edith BRETON E.A. Nantes ..... tél. : 02.40.16.01.25

André TURCOT (DRE Poitou-charente) ..... tél. : 05.49.55.65.80

Jocelyne LE BOUDEC (SETRA) ..... tél. : 01.46.11.31.05